AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1884
FR0000053027-FS0725

6 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MGI COUTIER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 décembre 2013, la société anonyme Bestinver Gestion SGIIC[1] (Calle Juan de Mena, 8 - 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 décembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MGI COUTIER et détenir, pour le compte desdits fonds, 133 352 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MGI COUTIER sur le marché.

[1] Contrôlée par la société de droit espagnol Bestinver, elle-même contrôlée par la société anonyme de droit espagnol Acciona. Bestinver Gestion déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 2 674 104 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.